

Mémoire en réponse à la demande de pièce manquantes concernant le PC 00328623M001

Remarque 1 :

- **CERFA 13409*12 - Cadre 5.5 : la surface de plancher semble erronée. En effet, voici le détail des surfaces créées :**
 - un local technique : 15,5 m²,
 - 3 postes de transformation : 91,50 m²,
 - un poste de livraison : 18,20 m²**soit une surface totale créée de 124,85 m²**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a mis à jour les données telle que présentée dans ladite remarque.

Remarque 2 :

- **Plans et insertion paysagère présentant la clôture et portail avec matériau et coloris (clôture galvanisée ou de teinte beige RAL 1001).**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a mis à jour les plans et insertions paysagère en conséquence avec une cloture en acier galvanisée et poteaux bois.

Remarque 3 :

- **Plan avec dimensions et insertion paysagère de la citerne incendie.**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a mis à jour les plans en précisant les dimension de la citerne incendie. Néanmoins, la citerne n'étant pas visible depuis les axes de passage, il nous a été impossible de la faire apparaître sur les insertions paysagères, nous avons plutôt inséré une photographie d'une citerne type.

Remarque 5 :

- **Sur la notice, préciser le matériau pour le poste de livraison, le coloris de la citerne.**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a précisé les matériaux et coloris dans la notice.

Remarque 4 :

- **Sur le plan de masse, préciser les distances d'implantation des panneaux au Sud du projet.**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a précisé cette distance entre les premiers panneaux au Sud et la limite cadastrale Sud.

Remarque 4 :

- **Sur le projet, au Nord-Est de la parcelle, une partie de haie est manquante où le traitement de celle-ci n'est pas indiqué.**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, néanmoins la haie telle que présentée dans le dossier est bien complète, la mesure prise permet de renforcer la haie paysagère pour contribuer à limiter les perceptibilité du projet depuis la RD.

La haie n'a pas été proposée par le bureau d'étude sur la zone Nord-Est de projet car le projet est déjà imperceptible, ceci a été précisé dans le dossier architectural.

Remarque 4 :

- **Préciser la nature des haies existantes, à créer ou à renforcer (essences locales trop vague).**

Réponse :

Les essences choisies pour la plantation des haies tiendront compte des espèces inventoriées dans le secteur projet, leurs sélections dépendra de leurs disponibilités au moment de la construction, et dans la mesure où d'autres espèces seraient utiles et utilisables, seules des essences certifiées «végétal local », adaptées au sol et non invasives seront employées en complément.

Les espèces pressenties sont : *Carpinus betulus*, *Cornus sanguinea*, *Euonymus europaeus*, *Fraxinus excelsior*, *Prunus spinosa*, *Quercus robur*, *Rosa canina*, *Rubus fruticosus*, *Rubus sp.*, *Sambucus nigra*, *Viburnum opulus*

Remarque 4 :

- **Incohérence sur le nombre de tables. Il est précisé 471 tables dans la notice et 466 dans la synthèse du projet (18 tables de 18 modules ou 23 modules?).**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a bien conservé la valeur de 471 tables.

Remarque 1 :

- **Incohérence sur les distances sur la piste de retournement.**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a corrigé les incohérences.

Remarque 2 :

- **Incohérence des dimensions des tables (PC 3.3 et 5.3)**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, ainsi le cabinet d'architecture a corrigé les incohérences.

Remarque 3 :

- **Photographies depuis le paysage lointain et également depuis l'autoroute A79 (celles fournies sont prises trop près du projet).**

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, nous nous sommes rendus sur site pour proposer un nouveau point de vue plus éloigné. Il est important de préciser que le projet est très peu visible, le projet ne serait plus perceptible si nous nous étions éloignés davantage. Le projet est perceptible uniquement depuis la RD, ainsi, un point de vue a été ajouté pour l'A79 mais il projet n'est pas perceptible car la topographie ne permet pas une percée visuelle sur la zone de projet.

Remarque 4 :

Fournir des insertions graphiques de meilleure qualité.

Réponse :

Nous avons pris bonne note de cette remarque, le cabinet d'architecture a réalisés de nouveaux photomontages, en prenant en compte vos recommandations.